



AMBASSADE DE SUISSE
EN FRANCE

Réf.: 053.1. - DU/BM/ib

E. V. D. HANDELSABTEILUNG	
No.	Fr. 821. AVA
GATT	
EE	75 PARIS 7 ^e , le
142, Rue de Grenelle Tél. 551-62-92 Télex 27969 Chèques Postaux Paris 5695-57 Réception: 9 h. à 11 h. 45	
R - 5. MAI 1970	
Kopie an	

30 avril 1970. ✓

Division du commerce
Département fédéral de l'économie publique
B E R N E

Division des affaires juridiques
Département politique fédéral
B E R N E

Monsieur l'Ambassadeur,
Monsieur le Ministre,

Au cours de ma visite officielle dans les Vosges et la Haute-Alsace, j'ai été reçu à Mulhouse, en compagnie de M. Bauermeister, conseiller économique, par la "Société Industrielle Locale" (qui groupe les industriels de Mulhouse et environs) et la Chambre de Commerce et d'Industrie de cette ville. Au cours de la séance réunissant les Comités de ces deux institutions, elles m'ont exposé les problèmes de la région.

Vous voudrez bien trouver, sous ce pli, la photocopie de deux textes préparés par la Chambre de Commerce et d'Industrie et qui résument les rapports économiques entre l'Alsace et notre pays.

M. Brandt, Président de la Société Industrielle Locale, a relevé entre autres, dans son exposé, les difficultés devant lesquelles l'industrie de la région mulhousienne se trouve placée en raison d'une certaine pénurie de main-d'oeuvre; ce sont, en effet, plus de 11'500 travailleurs qui passent chaque jour la frontière suisse. Or, la région mulhousienne vient en 4^{ème} position parmi les régions industrielles de France (Paris, le Nord, Lyon et Mulhouse). Si les textiles vont en décroissant,

de la région d'Alsace, de la région de Bâle, de la région de la France et de l'air.

12/5/70 Day



en revanche, les industries mécaniques augmentent et auront de plus en plus besoin de main-d'oeuvre. Pour remplacer les ouvriers qui vont en Suisse, et encore plus en Allemagne, la région doit faire appel à des travailleurs nord-africains. On compte 35 entreprises suisses établies en Alsace en 1969. Les autorités économiques locales souhaitent que cette implantation soit encouragée du côté suisse, ce qui permettrait de résoudre dans une certaine mesure ce problème d'exportation de main-d'oeuvre.

Par ailleurs, M. Brandt a fait allusion aux polémiques soulevées récemment par certaines communes du "Ried" au sujet de l'emplacement de la station des eaux d'épuration de Bâle. Le Conseiller Général du Haut-Rhin, M. Weber, qui assistait à la séance, a fait un vigoureux plaidoyer en faveur du déplacement plus au nord de cette station. Ses arguments vous sont certainement connus. Il en a mentionné deux principaux :

- la pollution que l'on peut craindre pour l'environnement tant par l'air que par infiltration dans le sol, les garanties à ce sujet ne paraissant pas suffisantes;
- l'obstacle - et c'est l'argument principal - que constituera cette station au développement extrêmement rapide de cette région, du point de vue de l'infrastructure et de l'urbanisme pour les communes voisines. La station occupera un terrain clef dans ce développement et y mettra un obstacle insurmontable. Ce problème n'était pas apparu à l'époque où l'on préparait le projet.

M. Weber a déclaré en conclusion que les populations des communes qui sont opposées à ce projet actuel ne comprendraient pas qu'on passe outre à leurs objections et qu'il y aurait dans ce cas un profond ressentiment contre Bâle, ce qui nuirait au bon esprit de la "Regio". Le Sous-Préfet, M. Smel, a relevé, pour sa part, que les requêtes des communes avaient été communiquées aux autorités centrales à Paris et que celles-ci les examinaient.

Depuis affaire
niveau suisse
officiel
affaire
niveau suisse
le règlement
de la carte
l'admission à
fréquenter un peu
par intermédiaire

Suisse fid
de la protection
des eaux

avant passage
suisse 22.9.68
non en Suisse
répondre !
organismes privés
à l'air et au milieu
constitué

- 3 -

Ces mêmes problèmes m'avaient déjà été exprimés par le Préfet du Haut-Rhin, à Colmar, M. Jean Escande. Lors de l'audience qu'il m'accorda, il évoqua différentes questions que je ne puis mieux faire que de vous résumer :

Il serait question d'installer à Weintzenheim, à 4 km de Colmar, un casino qui comprendrait sept salles de jeux. Les capitaux seraient d'origine suisse. Le projet est encore vague. Le Préfet est hésitant et il serait, je pense, opportun que les instances compétentes suisses, si elles le jugent utile, prennent langue avec lui.

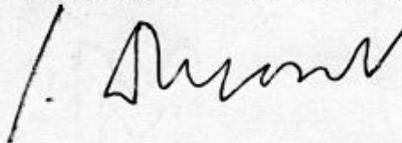
Au sujet de la station d'épuration, M. Escande m'a précisé que la Commission de surveillance attend la décision du Ministère des Affaires Etrangères.

Quant à la main-d'oeuvre frontalière, mon interlocuteur s'est demandé s'il ne serait pas souhaitable que des contacts puissent être pris, notamment avec le patronat bâlois, au sujet des déclarations de salaires, afin d'éviter la fraude fiscale. J'ai adopté une attitude des plus réservées à cet égard.

M. Escande a enfin évoqué un projet qui lui tient à coeur : l'aérotrain Strasbourg-Colmar-Mulhouse-Bâle, soit un parcours de 140 km, qui pourrait être couvert en 20 minutes. Il a eu des contacts à ce sujet avec M. Philippe de Weck de l'U.B.S. à Zurich pour le parcours Zurich-Bâle. Il ignore si des contacts ont été établis avec le C.F.F. La ligne pourrait être prolongée sur Karlsruhe, Francfort. Mais, il y a des problèmes, en particulier celui du bruit.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse



Copie, avec annexe, à la
Division des affaires politiques,
Service économique et financier, DPF.

Le projet est-il connu. Affaire mineure. N'aurait pas à nous en occuper.

Sec. fin de la protection du commerce.

Il appartient aux autorités locales françaises de prendre le cas échéant les mesures qui s'imposent à la frontière locale du commerce.

Offre des travaux publics